

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00440

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-ETIENNE - SAISON SPORTIVE 2023-2024

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230044010

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-ETIENNE - SAISON SPORTIVE 2023-2024

Dans le cadre de sa politique de soutien aux clubs sportifs de haut niveau, Saint-Etienne Métropole est amenée à contractualiser avec l'Association ASSE une convention d'objectifs annuelle.

Il est rappelé que l'ASSE est un vecteur de communication très important pour notre territoire et son rayonnement. L'association participe de plus activement à la vie de la Métropole dans un certain nombre de champs.

La présente délibération a pour objet de proposer les conditions de soutien à la section amateur de l'association ASSE (jeunes et féminines) qui tiennent compte :

- de l'attractivité territoriale générée par cette dernière (au sens de la délibération du Bureau Métropolitain du 15 septembre 2022 relative au soutien aux clubs sportifs de haut niveau),
- des actions concrètes menées par l'association en lien avec les politiques publiques de Saint-Etienne Métropole.

De fait, la convention jointe en annexe intègre des actions de formation de jeunes joueuses et joueurs et de participation à des événements organisés par la Métropole qui s'inscrivent pleinement dans les politiques publiques portées par notre collectivité.

Cette convention conclue pour la saison sportive 2023/2024 précise ainsi l'engagement de l'association ASSE à participer au rayonnement et à l'animation de la Métropole, la collectivité s'engageant financièrement pour aider le club à atteindre ces objectifs.

Cette subvention de fonctionnement, qui servira à couvrir une partie des dépenses de fonctionnement du centre d'hébergement, serait versée en 2 fois, soit 116 327,50 € sur le budget 2023 et le même montant en fin de saison sportive soit un total de soit 232 655 €. L'inscription des crédits sera effectuée au BP 2024 (sous réserve de l'adoption de ce dernier).

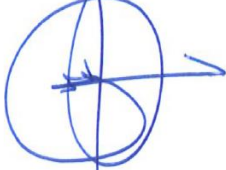
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention d'objectifs avec l'Association Sportive de Saint-Etienne, et autorise le versement de 232 655 € au titre de la saison sportive 2023-2024 ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'objectifs établie pour la saison 2023/2024 ;
- la dépense sera imputée sur le budget principal SPOR 65748 HT SAOS des exercices 2023 et 2024 sous réserve, pour ce dernier, de l'adoption du BP 2024.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD